

LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN

5
ANS

LA PRÉVENTION SANTÉ
DES SALARIÉS NON-CADRES
DU TRANSPORT

Avec TVB, agir sur la santé et la qualité de vie au travail.

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR



carcept prev

ASSUREUR D'INTERÊT GÉNÉRAL

AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA QVT

L'accord-cadre du 20 avril 2016

Les **partenaires sociaux** des branches du Transport routier ont conclu le 20 avril 2016 un **accord modernisant la protection sociale** des salariés. C'est ainsi que depuis le 1^{er} Janvier 2017, **tous les salariés non-cadres** des entreprises visées par cet accord bénéficient d'un **compte personnel de prévoyance (CPP)** fonctionnant par points : des **points d'activité** acquis tout au long de la carrière professionnelle et des **points de solidarité** acquis en réalisant des actions de prévention. À ce régime, est adossé un **Haut Degré de Solidarité (HDS)**, qui vient financer au travers d'un fond dédié le programme TVB.

La **CARCEPT-Prévoyance** a été retenue par les partenaires sociaux comme **gestionnaire unique du HDS** pour l'ensemble des salariés des entreprises relevant du périmètre de l'accord (cf article 14).

1/3

DES SALARIÉS A PLUS DE 50 ANS

90%

DES SALARIÉS INTÉRESSÉS PAR LA MISE EN PLACE D'ACTIIONS DE PRÉVENTION⁽²⁾

x2,5

TAUX AT/MP PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS⁽³⁾

95%

DES MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES SONT DES TMS⁽³⁾

SECTEURS CONCERNÉS PAR CETTE OBLIGATION CONVENTIONNELLE

Transports routiers de fret interurbains	4941A
Transports routiers de fret de proximité	4941B
Location de camions avec chauffeur	4941C
Location et location-bail de camions	7712Z
Messagerie, fret express	5229A
Affrètement et organisation des transports ⁽¹⁾	5229B
Transports routiers réguliers de voyageurs	4939A
Autres transports routiers de voyageurs	4939B
Déménagement	4942Z
Activités de sécurité privée	8010Z
Ferroviaire interurbain de voyageurs	4910Z
Transports ferroviaires de fret	4920Z
Transport urbains et suburbains de voyageurs	4931Z



GAGNANT SUR TOUTE LA LIGNE AVEC TVB !

Sommeil, nutrition, santé cardiovasculaire, stress, gestes et postures, conduites addictives, maladies infectieuses, sécurité routière...

Transportez-Vous Bien propose de **nombreuses actions de prévention** en lien avec les enjeux de santé et de sécurité de la profession.

En réalisant les actions de prévention du programme, les salariés prennent soin de leur santé et cumulent des points de solidarité qu'ils pourront convertir en **services d'accompagnement** en cas de coup dur (arrêt de travail supérieur à 6 mois, affection longue durée, invalidité, inaptitude à la conduite, situation d'aidant de leur conjoint ou enfant...).



EXEMPLES D' ACTIONS À LA MAIN DES SALARIÉS

- **Auto-évaluations**
- **Coaching téléphonique ou visio avec des professionnels de santé**
- **Consultation de prévention de 45 minutes chez un médecin formé aux enjeux de santé du Transport**

LE PROGRAMME TRANSPORTEZ-VOUS BIEN

S'INVITE AUSSI EN ENTREPRISE

Des actions de prévention au sein des entreprises :

- **Les Rendez-vous de prévention** réalisés par des experts et professionnels de santé
- **Les formations prévention** en présentiel (gestes et postures, addictologie et hygiène de vie, gestion du stress...)
- **Stand d'information** sur le programme TVB



Pour + d'infos, contactez votre correspondant Carcept Prev ou prevention@carcept-prev.fr

(1) Les entreprises relevant du code NACE 52.29B disposent d'une faculté d'adhésion non contraignante.

(2) Baromètre Transportez-Vous Bien 2020

(3) Source : Assurance Maladie Risques professionnels

UN PROGRAMME

À L'ÉCOUTE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES

POUR LES SALARIÉS

La prévention recouvre la prévention des risques d'accident, l'importance de ressentir du bien-être pour gagner en performance au travail.

LES THÉMATIQUES PLÉBISCITÉES



Sommeil



**Hygiène de vie
Nutrition**



**Stress
Douleurs**

Source : Focus Group Transportez-Vous Bien – Audirep – oct 2021

POUR LES DIRIGEANTS

LES 5 THÉMATIQUES LES PLUS PERTINENTES À DÉVELOPPER EN ENTREPRISE DANS LE CADRE DE TVB



UN PROGRAMME

STRUCTURÉ AUTOUR D'ACTEURS DE RÉFÉRENCE

- **L'Assurance Maladie Risques professionnels** pour le programme **TMS Pros**, valorisé par TVB
- **La confédération syndicale des médecins français – CSMF** pour la Consultation de prévention
- **Les organismes de formation du Transport AFTRAL** et **PROMOTRANS** pour des formations dédiées à la prévention

UN BÉNÉFICE DÉMONTRÉ

Deux études réalisées fin 2021 auprès de plus de 1 000 salariés démontrent que les coaching Santé TVB améliorent significativement la qualité de vie des salariés et leur hygiène de vie.

UN PROGRAMME QUI S'ENRICHIT CONTINUUELLEMENT

De nouvelles actions de prévention en 2021 : Entretien d'orientation prévention, Coaching Gestion du stress, Formation Prévention des conflits, Formation Prévention Distracteurs technologiques.

UNE ÉGÉRIE, MONSIEUR TVB ET UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

Site transportezvousbien.fr, affiches, guides pratiques, page facebook, reportage vidéos, témoignages, bande dessinée... de nombreux supports sont à disposition pour faire connaître le programme.

**FLASHEZ & COMMANDEZ
VOTRE KIT DE COMMUNICATION TVB.**



AVEC TVB

- Agissez durablement sur la 1^{ère} richesse de l'entreprise : les salariés
- Bénéficiez d'actions de prévention clé en main déjà financées
- Donnez de la visibilité et de la valeur perçue au contrat Prévoyance
- Instaurez une relation continue avec les salariés et les représentants du personnel sur la prévention



transportezvousbien.fr

LE PROGRAMME
TRANSPORTEZ-VOUS
BIEN

PAR



carcept prev
ASSUREUR D'INTERET GENERAL



Site : transportezvousbien.fr

Facebook : page Transportez-Vous Bien

Youtube : chaîne Carcept Prev

Une question sur une action de prévention ? 09 70 824 825

Carcept Prévoyance, Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège est situé 4, rue Georges Picquart Paris (17^{ème}), enregistrée sous le numéro SIREN 348 855 388. Carcept Prévoyance, agissant sous la marque Carcept Prev, en qualité de gestionnaire du fonds dédié au haut degré de solidarité institué par l'article 14 de l'accord-cadre pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et des activités du déchet du 20 avril 2016.